

Turquie



Faits marquants

- En 2006, l'UNHCR a poursuivi ses nombreuses activités de renforcement des capacités et de formation au droit des réfugiés auprès des autorités turques et de la société civile ; plus de 300 fonctionnaires et une centaine de représentants de la société civile ont participé avec succès à des ateliers, à des séminaires, à des plans de formation sur le tas et à des stages.
- Le régime national d'asile n'étant pas encore en place, l'UNHCR a continué à déterminer, en vertu de son mandat, le statut des demandeurs d'asile afin d'identifier ceux qui avaient besoin d'une protection internationale et qu'il conviendrait ensuite de réinstaller pour trouver des solutions durables à leur situation. La délégation a assuré des procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) pour répondre à plus de 2 300 demandes (représentant 3 900 personnes) en 2006. Le Haut Commissariat a en outre reçu plus de 3 900 nouvelles requêtes d'asile, concernant près de 4 550 personnes, ce qui représente une augmentation de 16 pour cent par rapport à 2005.
- Plus de 1 600 réfugiés ont bénéficié d'une solution durable sous forme de réinstallation dans des pays tiers.
- En moyenne, l'UNHCR a prodigué une aide à 2 900 réfugiés et demandeurs d'asile par mois, en veillant à ce que leurs besoins quotidiens soient satisfaits.
- Le Gouvernement turc a progressé dans la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'adoption de l'acquis de l'Union européenne (UE) dans le domaine de

l'asile : en juin 2006, une directive d'application a été adoptée et intégrée au Règlement sur l'asile de 1994. Un pas important a ainsi été franchi en direction d'une amélioration des conditions d'asile dans le pays, puisque la directive d'application indique que les directives de l'UE doivent être transposées dans la législation nationale. La directive d'application porte sur les demandeurs d'asile européens et les demandeurs d'asile non européens, ainsi que sur les apatrides et les situations d'afflux massifs.

Environnement opérationnel

La candidature de la Turquie à l'Union européenne est un facteur déterminant qui influe considérablement sur l'environnement opérationnel de l'UNHCR. Le processus d'adhésion est devenu le principal élément moteur, appuyé par un programme clair, un calendrier général et de nouvelles ressources. La Turquie s'est engagée à lever sa « réserve géographique » à la Convention de 1951 sur les réfugiés au cours des négociations d'adhésion, lorsque le cadre législatif et institutionnel, les infrastructures et le personnel nécessaires seront en place et à condition que les États membres de l'UE fassent preuve de compréhension quant à la question de la répartition des charges. Il reste encore deux problèmes de taille à régler, à savoir la création d'un organisme chargé de l'asile et des migrations et la question du statut administratif d'une telle entité au sein du ministère de l'Intérieur.

L'insécurité et l'instabilité politique auxquelles l'Iraq était en proie ont été à l'origine de difficultés considérables, entravant les efforts de l'UNHCR et des autorités turques pour apporter des solutions durables au sort de certains groupes de réfugiés. Sur les conseils de l'UNHCR, le Gouvernement a maintenu sa politique consistant à ne pas reconduire à la frontière les réfugiés iraqiens. Du fait de l'absence de solutions durables, bon nombre de réfugiés iraqiens ont continué à vivre dans des conditions précaires et sont demeurés tributaires de l'aide de l'UNHCR. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile iraqiens inscrits auprès de l'UNHCR a augmenté de 300 en 2006.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

L'engagement direct de l'UNHCR dans les affaires de réfugiés en Turquie a eu une incidence non négligeable sur les efforts conjointement déployés pour atteindre des objectifs essentiels, consistant à :

- Mettre au point de nouveaux dispositifs d'accueil et de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, dans le respect des normes internationales.
- Renforcer les capacités des fonctionnaires turcs appelés à assumer des responsabilités essentielles au regard des questions d'asile et de réfugiés.
- Suivre l'application de la Convention de 1951 et veiller à ce que les demandeurs d'asile soient admis et aient un accès équitable aux procédures d'asile nationales.
- Assurer une détermination du statut de réfugié fiable, au titre du mandat de l'UNHCR.
- Promouvoir des solutions durables au sort des réfugiés, par le biais de la réinstallation, de l'intégration sur place et du rapatriement librement consenti.
- En coopération avec les pouvoirs publics et les ONG, répondre aux besoins essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile sur le plan de la protection et sur le plan matériel, en accordant une attention particulière à la protection des femmes et des enfants.

- Sensibiliser l'opinion aux problèmes des demandeurs d'asile et des réfugiés, afin d'épauler la Turquie dans ses efforts pour améliorer les perspectives d'intégration.

Protection et solutions

L'UNHCR a mis au point un cadre de transition pour l'asile, en privilégiant la planification et l'élaboration législative et institutionnelle, la coordination et la stratégie en matière de formation, l'intégration et le soutien social, l'information du public et la défense de la cause, la mobilisation et la gestion de ressources. Le Haut Commissariat a continué à déterminer le statut des demandeurs d'asile non européens, en conseillant les autorités sur l'octroi de l'asile temporaire et en recensant les réfugiés qui avaient besoin d'être réinstallés. L'UNHCR s'est prononcé sur plus de 1 500 demandes de statut de réfugié. Le nombre de dossiers en attente a augmenté : plus de 3 500 demandes, concernant environ 6 200 personnes, n'ont pas été traitées.

Cette augmentation du nombre de dossiers en attente est due au fait que plus de 1 200 demandes (impliquant environ 2 500 personnes) ont été déposées par des Iraquiens et mises en attente en 2006. L'UNHCR a continué d'enregistrer les demandeurs d'asile iraqiens et a mené des procédures complètes de détermination du statut de réfugié pour les personnes extrêmement vulnérables. En ce qui concerne les solutions durables, l'UNHCR s'est principalement attaché à réinstaller les réfugiés non européens, 1 600 d'entre eux étant réinstallés en 2006. L'UNHCR a fait part de sa préoccupation à la suite de trois incidents de refoulement, visant des individus dûment déclarés auprès de l'UNHCR et de l'administration. Les Gouvernements turc et iraqien, ainsi que l'UNHCR, ont redoublé d'efforts pour trouver une solution à la situation des quelque 12 000 réfugiés turcs actuellement en Iraq. Les négociations devraient se poursuivre et aboutir en 2007.

Pendant la période de transition, l'UNHCR a aidé le Gouvernement à dispenser une formation pratique, sur le tas, aux personnes qui se chargeront de la DSR à l'avenir et aux assistants sociaux. À ce titre, les participants ont

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Rép. islamique d'Iraq	2 100	2 100	42	28
Demandeurs d'asile	Iraq	2 500	2 500	47	32
	Rép. islamique d'Iraq	2 000	2 000	40	22
	Somalie	700	700	43	28
	Afghanistan	300	300	43	48
	Soudan	100	100	6	6
	Pays divers	600	600	41	17
	Total		8 300	8 300	



UNHCR Ankara

En 2006, l'UNHCR était encore en charge de la détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile non européens en Turquie.

assisté à des entretiens de DSR, effectué des recherches sur les pays d'origine et rédigé des évaluations. L'UNHCR a également mis en œuvre une procédure opérationnelle permanente sur la violence sexuelle et sexiste, ce qui améliorera la protection.

Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : à Ankara, l'UNHCR a procuré un logement à plus de 350 réfugiés et demandeurs d'asile individuels, extrêmement vulnérables ; parmi ceux-ci figuraient 14 enfants séparés de leur famille.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a continué de promouvoir, par le biais d'activités d'information, la tolérance à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile à travers le pays. Le Haut Commissariat a également pris en charge les frais de personnel et les frais administratifs des partenaires d'exécution qui assuraient des services d'orientation psychosociale auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Assistance juridique : l'assistance dans ce secteur a essentiellement pris la forme d'activités intensives de formation à la protection et de renforcement des capacités ; plus de 300 fonctionnaires et plus d'une centaine de représentants de la société civile ont ainsi acquis des compétences spécialisées. L'UNHCR a également offert une orientation juridique à des réfugiés et à des demandeurs d'asile résidant à l'est et au sud-est du pays.

Besoins domestiques : Au total, 570 réfugiés et demandeurs d'asile ont reçu une aide financière mensuelle. Près de 1 200 réfugiés iraniens, qui résidaient précédemment en Iraq, ont également bénéficié d'une assistance financière.

Éducation : plus de 830 jeunes réfugiés et demandeurs d'asile inscrits dans des écoles publiques turques ont reçu une aide, notamment sous forme de manuels, d'uniformes et de fournitures. L'UNHCR a également appuyé des programmes récréatifs à l'intention d'une trentaine d'enfants.

Santé et nutrition : par l'intermédiaire d'hôpitaux publics, d'un dispensaire sous contrat et de pharmacies, l'UNHCR a dispensé en moyenne des soins médicaux essentiels à 1 250 réfugiés et demandeurs d'asile par mois. Une cinquantaine de personnes se sont soumises de leur plein gré à des tests de dépistage de maladies sexuellement transmissibles et ont bénéficié d'une aide psychologique, prodiguée par le dispensaire. Plus de 240 femmes et adolescentes réfugiées ont reçu des protections périodiques chaque mois. Des victimes de violences sexuelles ou sexistes ont bénéficié de soins médicaux, ainsi que d'un appui sanitaire et psychosocial. L'Agence turque d'aide sociale et de protection de l'enfance a assuré la protection de 25 enfants séparés de leur famille, offrant par ailleurs une assistance juridique à des victimes de violences domestiques. Au sein de l'UNHCR, le Comité interservices pour les cas particulièrement difficiles a géré les cas d'enfants concernant des enfants séparés de leur famille, exploités ou victimes de mauvais traitements, des victimes de violences sexuelles et sexistes, de violences domestiques, de tortures ou d'autres traumatismes, des personnes âgées isolées et d'autres personnes fragilisées par des problèmes médicaux, des maladies mentales ou des handicaps physiques. En novembre 2006, l'UNHCR a mené une mission d'évaluation afin de déterminer si l'intervention nationale face au VIH et au SIDA, était adaptée aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, compte tenu de leurs besoins.

Services communautaires : l'UNHCR a engagé des psychologues pour suivre les réfugiés et les demandeurs d'asile qui avaient subi de graves traumatismes. Plus de 2 500 séances d'orientation psychosociale et juridique ont eu lieu. L'UNHCR a également organisé des programmes de formation sur la protection des réfugiés à l'intention de l'Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance, ceci afin d'améliorer la coordination et les services d'orientation destinés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile résidant à Ankara, à Istanbul et dans différentes villes de province.

Transport et logistique : l'UNHCR a aidé en moyenne 110 réfugiés et demandeurs d'asile à se rendre à Ankara pour participer à des entretiens d'admissibilité ou pour s'acquitter des formalités de réinstallation.

Vivres : en moyenne, 350 réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins particuliers ont bénéficié d'une aide alimentaire mensuelle au premier semestre. En juin 2006, un donateur privé a fourni une aide alimentaire à l'UNHCR, afin d'assister les réfugiés vulnérables. Au total, 277 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié de cette mesure.

Contraintes

La recherche de solutions durables à la situation de près de 1 200 réfugiés iraniens, ayant gagné la Turquie à partir de l'Iraq en 2002 et se trouvant dans l'impossibilité de rentrer en Iraq ou en République islamique d'Iran, a constitué l'une des principales difficultés en matière de protection. Les négociations entamées par l'UNHCR en vue de remédier

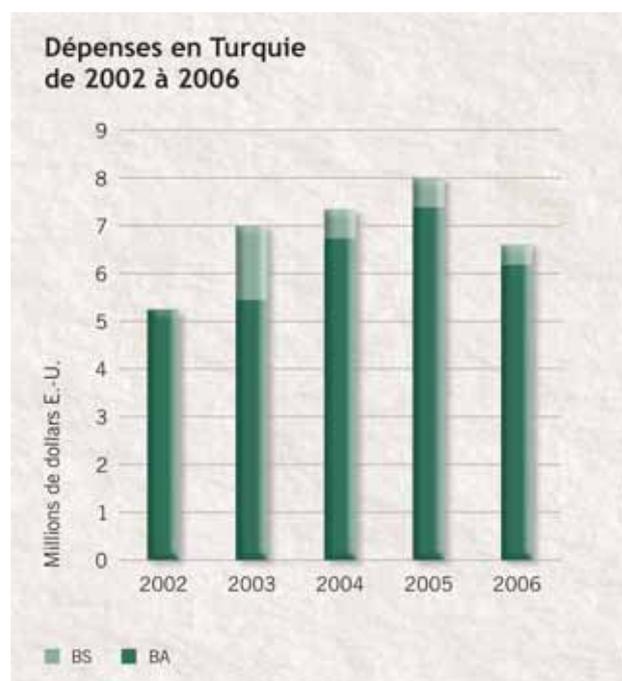
durablement au sort de ce groupe n'avaient pu, à la fin de l'année 2006, dissiper les appréhensions du Gouvernement, qui craignait que la réinstallation ne soit un facteur d'attraction et n'incite davantage de demandeurs d'asile à pénétrer sur le territoire turc.

Bien que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient officiellement accès au marché de l'emploi, dans la pratique, les obligations administratives prévues par la législation font qu'il leur est quasiment impossible d'obtenir des permis de travail. L'accès aux services sociaux, qui ne sont pas toujours assurés dans les villes où les réfugiés et les demandeurs d'asile sont assignés à résidence, est limité. La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile ne sont pas autosuffisants et demeurent tributaires des ressources limitées que l'UNHCR leur procure.

Constatant que l'accès aux dispositifs d'aide sociale était limité, bien des demandeurs d'asile ont omis de signaler leur présence aux autorités dans les villes de province où ils étaient assignés à résidence. Bon nombre d'entre eux ont décidé de se rendre à Ankara et à Istanbul. En 2006, l'Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance et la Fondation pour la solidarité sociale ont accompagné l'UNHCR, à l'occasion de missions conjointes, dans les principales villes accueillant des réfugiés afin de renforcer la protection et d'améliorer l'accès des réfugiés aux services sociaux nationaux.

Informations financières

Le budget-programme annuel a essentiellement été consacré à l'assistance et au renforcement de l'aide sociale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés indigents. Les ressources de l'UNHCR ont été fortement sollicitées, en raison de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile, du nombre de requêtes d'asile en attente et du



nombre de personnes pour lesquelles il était impossible de trouver, dans l'immédiat, des solutions durables.

En 2003, les dépenses de l'UNHCR en Turquie ont augmenté, le Haut Commissariat ayant ouvert un bureau à Silopi pour faire face à un éventuel afflux de réfugiés irakiens. Au cours des années suivantes, les dépenses ont continué de croître en raison de l'augmentation du nombre croissant de demandeurs d'asile.

Organisation et mise en oeuvre

Gestion

Le programme de l'UNHCR dans le pays a été exécuté par la délégation d'Ankara et par trois bureaux extérieurs implantés à Istanbul, Silopi et Van. En 2006, l'effectif était composé de 70 personnes, à savoir six fonctionnaires internationaux, un jeune expert associé (JEA), 59 collaborateurs nationaux, trois volontaires des Nations Unies (VNU) et un consultant.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a poursuivi ses activités de coordination, de formation et de renforcement des capacités avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la sécurité, le Commandement général de la gendarmerie, le Commandement général de la gendarmerie maritime, l'Armée de terre turque et le ministère de la Justice. La coopération avec l'Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance s'est poursuivie. L'UNHCR a continué de participer aux réunions de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Évaluation générale

L'UNHCR est devenu un partenaire du Gouvernement et de la société civile pour tout ce qui a trait à l'édification du régime d'asile. Le Haut Commissariat s'inquiète néanmoins du retard pris dans la création d'un service de l'asile et des migrations, apte à traiter les questions d'asile, au sein du ministère de l'Intérieur. Les activités d'information-sensibilisation relatives aux réfugiés et à l'asile ont eu un impact sensible. Les initiatives prises par l'UNHCR pour attirer l'attention sur les besoins particuliers des femmes et des enfants lors des procédures de DSR et dans le travail d'assistance ont été de plus en plus largement reconnues par les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Les activités d'orientation juridique de l'UNHCR ont été, comme au cours des années précédentes, respectées par les partenaires gouvernementaux ou extérieurs.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
ONG : Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants, Commission internationale catholique pour les migrations, Fondation pour le développement des ressources humaines.	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance, ministère des Affaires étrangères, Direction générale des affaires consulaires ; ministère de l'Intérieur, Commandement général de la gendarmerie, Direction générale de la sécurité ; ministère de la Justice.	
ONG : association des avocats turcs, Caritas, Centre pour les droits de l'homme et Centre communautaire pour les femmes (Van), Programme d'assistance juridique pour les réfugiés du réseau Helsinki Citizens' Assembly.	
Autres : Banque mondiale, École d'assistants sociaux de l'université Hacettepe ; Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM; Société turque du Croissant-Rouge ; Université Bilgi, Istanbul ; Université technique du Moyen-Orient.	

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)					
	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	7 762 450	429 315	5 800 625	6 229 940	6 184 417
BS ³	836 064	0	409 087	409 087	409 087
Total	8 598 514	429 315	6 209 712	6 639 027	6 593 503

¹ Inclut les contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les montants reportés ici ont trait à l'Opération pour l'Iraq. Le budget supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de 7 pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 933 459	156 938	2 090 397	0
Abris et infrastructures	99 197	195	99 392	0
Appui opérationnel (aux partenaires)	36 932	0	36 932	3 674
Assistance juridique	296 919	9 630	306 550	0
Besoins domestiques	411 942	239 173	651 115	10 793
Éducation	40 981	214	41 195	0
Santé et nutrition	280 849	330	281 179	0
Services communautaires	121 103	0	121 103	115 889
Transport et logistique	40 857	2 244	43 101	0
Vivres	5 017	362	5 379	0
Versements aux partenaires d'exécution	214 225	0	214 225	(130 355)
Sous-total opérationnel	3 481 482	409 087	3 890 569	0
Appui au programme	2 702 935	0	2 702 935	0
Total des dépenses	6 184 417	409 087	6 593 503	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(26 966)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	347 018	0	347 018	
Rapports reçus	(132 793)	0	(132 793)	
Solde	214 225	0	214 225	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				125 674
Rapports reçus				(130 355)
Remboursés à l'UNHCR				(15 446)
Ajustements				20 127
Solde				0